

[Texte]

possible that we could carry on with the officials and have the Minister back at a later date?

Mr. Deans: No.

Mr. Riis: Mr. Chairman, if I may: we had quite a lengthy organizational meeting during which there was identified the times when the committee wished to have officials before it to explain various aspects of the estimates and there were other times when we decided, in a unanimous decision, that the Minister was the individual we wanted before the committee. You indicated, Mr. Chairman, that tonight was the appropriate time to have the Minister. You had checked to see whether the Minister would be here. We have all made our plans . . .

The Chairman: Mr. Riis, let me make this very clear to you . . .

Mr. Riis: —under the assumption . . .

The Chairman: Let me make this very clear to you. This meeting could have been cancelled very quickly. I thought it was appropriate that this House of Commons committee take a look at these estimates. If you want to disrupt this meeting I will very happy—because I understand the Minister has to go—to entertain a motion for the adjournment of this meeting, in which case we will not study these estimates by the 5th. It is up to you to make up your minds. Do you want to listen to the information or do you want to cause an adjournment? I would very happy, if that is your insistence, to entertain a motion for adjournment so this Minister can get back to do the business of the Government of Canada.

Mr. Riis: This is a standing committee of the House of Commons. What is the Minister's priority? Maybe we should have the Minister explain what his priority is. This is a standing committee of the House of Commons. It has been duly constituted to have the Minister for International Trade appear before it and it is not happening.

Mr. Lapierre: Do not use your majority once again for that.

Mr. Riis: They will. They will use their majority and close off the debate and . . .

Mr. Lapierre: You can put a gag on the officials, not on us.

The Chairman: In the interest of going over these estimates, it is a question of how you want to proceed. Perhaps, Mr. Riis, we should not have indicated to the Minister that this committee would be willing to let him come and make an initial presentation and then have his officials answer the questions. If there is an absolute insistence that he stay . . . Mr. Minister, I have to put it to you, if you really must leave then I cannot force you to stay.

[Traduction]

acceptez-vous de poursuivre cette discussion avec les fonctionnaires, étant bien entendu que nous réinviterons le ministre un autre jour.

M. Deans: Non.

M. Riis: Monsieur le président, permettez-moi d'intervenir. Notre séance d'organisation a été assez longue, parce que nous avons pris le temps de nous entendre sur les dates auxquelles les fonctionnaires seraient convoqués devant notre Comité pour nous expliquer certains aspects des prévisions budgétaires; par ailleurs, nous avons fixé d'autres dates auxquelles nous voulions, et c'était une décision unanime, que le témoin soit le ministre lui-même. Vous avez indiqué, monsieur le président, qu'il serait approprié que le ministre soit présent à la réunion de ce soir. Vous vous êtes ensuite assuré de sa présence, et quant à nous, nous nous sommes arrangés . . .

Le président: Monsieur Riis, permettez-moi de vous signaler . . .

M. Riis: . . . étant bien entendu . . .

Le président: Il y a une chose que je tiens à vous signaler. Cette réunion aurait pu être annulée très facilement. Cependant, j'ai estimé qu'il était approprié que notre Comité examine ces prévisions budgétaires. Si vous cherchez à perturber la réunion, je me ferai un plaisir, étant donné que le ministre est obligé de partir, d'inviter mes collègues à proposer une motion d'ajournement, auquel cas nous ne pourrions pas étudier ces prévisions budgétaires d'ici au 5 décembre. C'est à vous de décider. Êtes-vous prêts à écouter les témoins ou voulez-vous provoquer un ajournement? Si vous insistez, je me ferai un plaisir d'inviter mes collègues à proposer une motion d'ajournement, afin que le ministre puisse retourner à ses responsabilités au sein du gouvernement du Canada.

M. Riis: Il s'agit ici d'un comité permanent de la Chambre des communes. Quelle est la priorité du ministre? Il pourrait peut-être nous le dire lui-même. Il s'agit, je le répète, d'un comité permanent de la Chambre des communes, qui a été constitué en bonne et due forme et dont les membres sont convenus de convoquer ce soir le ministre du Commerce extérieur. Or, cette décision n'est pas respectée.

M. Lapierre: Et ne nous menacez pas encore avec votre majorité.

M. Riis: C'est pourtant ce qu'ils vont faire. Ils vont se servir de leur majorité pour clore la discussion et . . .

M. Lapierre: Vous pouvez peut-être bâillonner les fonctionnaires, mais non pas nous.

Le président: Notre objectif est d'examiner les prévisions budgétaires; la question est de savoir comment vous voulez procéder. Il y a peut-être eu un malentendu, monsieur Riis, et nous n'aurions peut-être pas dû dire au ministre que le Comité acceptait d'écouter sa déclaration préliminaire et, après son départ, de poursuivre la discussion avec ses fonctionnaires. Si vous insistez absolument pour qu'il reste . . . Monsieur le ministre, je suis maintenant obligé de vous demander si vous devez vraiment partir, auquel cas je ne peux pas vous obliger à rester.